



Trop percu salaire de la poste

Par **flo030**, le **12/07/2017** à **21:38**

bonjour,

je viens vous exposer mon probleme en esperant que vous pourrez me le resoudre d avance
merci, voila je suis fonctionnaire de la poste en janvier 2013 j'ai ete en maladie jusqu'en
janvier 2014 puis en disponibilite d 'office et ceci jusqu'au 2 juillet 2017 je viens juste de
repandre le travail mon probleme c est qu'a partir du mois d avril 2013 et jusqu en decembre
2013 tous les mois la poste m inscrivez a la fin de mon bullettin de de salaire "dette deagagee
ce mois ci de " different tous les mois mais j y avais pas prete attention etant surtout
concentre sur ma maladie puis plus rien et la surprise oralement on me dit que jai un trop
percu de 3000 euros nous sommes le 12 juillet 2017 soit 4 ans apres et surtout sans ecrit de
la poste a ce jour que puis faire??? n y a til pas prescription surtout sans aucun ecrit de l
administration.

merci pour vos reponses.

Par **morobar**, le **13/07/2017** à **17:23**

Bonjour,

Il y a peu d'intervenants très compétents dans le domaine de la fonction publique.

Surtout avec des mots inconnus comme "deagagee"

La prescription sur les salaire est de 5 ans.(2277 code civil)

Ceci étant il est curieux qu'un excédent de versement de 3 ou 400 euro/mois ait pu vous
échapper à l'époque.